

SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA CONSTRUCTION ET LA GESTION D'UNE PISCINE

Siège : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

PROCES-VERBAL DU COMITE DU 24 SEPTEMBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-quatre septembre à dix-neuf heures trente, le Comité du Syndicat Intercommunal pour la Construction et la Gestion d'une Piscine, dûment convoqué par le Président le dix-sept septembre, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Saint-Germain-en-Laye, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Arnaud PERICARD, Président du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2019

Présents

AIGREMONT	Emma SADOUN, DELEGUEE SUPPLEANTE
CHAMBOURCY	Philippe FAISSEAU, DELEGUE TITULAIRE Pascale MERIDA, DELEGUEE TITULAIRE
COMMUNE NOUVELLE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE	Arnaud PERICARD, PRESIDENT
LE PECQ	Serge MIRABELLI, DELEGUE SUPPLEANT Jean-Noël AMADEI, DELEGUE TITULAIRE Raphaël PRACA, DELEGUE TITULAIRE
LE VESINET	Abel VINTRAUD, DELEGUE TITULAIRE
MAREIL-MARLY	Gilles MORINI, DELEGUE SUPPLEANT
MARLY-LE-ROI	Benoît BURGAUD, DELEGUE TITULAIRE Marie-Odette ALAIS, DELEGUEE SUPPLEANTE

Absents excusés

AIGREMONT	Isabelle BOUCHERIE, DELEGUEE TITULAIRE Cinthia DOMINGUES, DELEGUEE SUPPLEANTE
CHAMBOURCY	Sophie BELLEVAL, DELEGUEE SUPPLEANTE Gilbert ROUAULT, DELEGUE SUPPLEANT
COMMUNE NOUVELLE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE	Nicolas ROUSSEAU, DELEGUE TITULAIRE
LE PECQ	Michel STOFFEL, DELEGUE SUPPLEANT Pierrick FOURNIER, DELEGUE SUPPLEANT
LE VESINET	Francis GUIZA, DELEGUE TITULAIRE
MARLY-LE-ROI	Fabrice TENNESON, DELEGUE TITULAIRE Jacques CHESNAIS, DELEGUE SUPPLEANT

Communes non représentées : NEANT

Assistaient à la séance

Monsieur Matthieu SAILLARD, Directeur Général des Syndicats Intercommunaux
Madame Catherine SCAGNI, Directrice de la piscine intercommunale
Monsieur Cyrille ARIEU, Responsable du bassin de la piscine intercommunale

Nombre de communes	:	5
Commune nouvelle (composée de 2 communes)	:	1
QUORUM	:	8
<u>Délégués présents</u>	:	11
<u>Délégués comptant pour le vote</u>	:	11

RÉUNION DU 24 SEPTEMBRE 2019

Séance du Comité

Le Président ouvre la séance à 19 heures 30 et annonce, qu'après l'approbation des procès-verbaux et le compte rendu des actes administratifs, une projection de support sera diffusée aux élus qui leur permettra de mieux appréhender la vie de l'équipement ainsi que le fonctionnement depuis la rentrée.

Madame ALAIS de la commune du Marly-le-Roi est nommé secrétaire de séance.

L'ordre du jour est le suivant :

- Approbation des procès verbaux des séances des 29 mai et 11 juin 2019
- Compte-rendu des actes administratifs du Président
- Plan d'organisation de la surveillance et des secours (POSS)
- Modification des tarifs de la piscine intercommunale –Le Dôme
- Demandes de remboursement et/ou de prolongation de Pass
- Demande de subvention dans le cadre de la participation du syndicat intercommunal à l'appel à projet spécifique « j'apprends à nager ».
- Modification du tableau des effectifs
- Convention d'objectifs et de moyens avec l'association « Le Cercle des Nageurs de l'Ouest » (CNO Natation)
- Convention d'objectifs et de moyens avec l'association « Le Club Nautique de l'Ouest » (CNO Plongée)

APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES SEANCES DES 29 MAI ET 11 JUIN 2019

Sans observation, le Comité adopte, à l'unanimité, les procès-verbaux des séances des 29 mai et 11 juin 2019.

COMPTE-RENDU DES ACTES ADMINISTRATIFS DU PRESIDENT

Le Président présente le rapport.

Concernant la décision de renforcement de l'équipe de nettoyage, il souligne qu'elle a été nécessaire car, pendant et après les travaux, des dépôts conséquents et fréquents de poussière étaient constatés, même si cela était une situation normale dans un chantier. Il précise que, désormais, tout est rentré dans l'ordre.

Sans observation, le Comité prend acte des décisions prises par le Président dans le cadre de ses délégations.

Monsieur SAILLARD explique que le document PowerPoint qui va être projeté aux élus a pour objectif de communiquer, suite à la rentrée, aux inscriptions et aux retours des usagers, sur les problématiques rencontrées, sur leur cause et sur les résultats obtenus.

Madame SCAGNI explique, lors de la projection, et concernant l'école de natation, que l'établissement a ouvert 52 séances hebdomadaires et accueilli en septembre, 671 usagers. Elle informe, à titre de comparaison, que ce chiffre était de 461 l'an dernier. Elle indique que 71 usagers sont en liste d'attente à ce jour et qu'une recherche de solutions est en cours pour répondre à leur demande. Elle explique que le souci rencontré, au niveau de l'école de natation, provient du fait que la majorité des usagers souhaite pouvoir venir le samedi et que, malheureusement, il est impossible d'accueillir 600 personnes à la piscine, auxquelles s'ajoutent celles du club de natation.

Le Président fait remarquer, uniquement ce jour là, qu'il n'a jamais observé une liste d'attente aussi importante que celle du jour d'ouverture du forum des sports place du marché ; Monsieur VINTRAUD a par ailleurs envoyé un mail à ce sujet. Toutes les inscriptions ont été prises d'assaut. Il demande à Madame SCAGNI combien de places supplémentaires ont été ré ouvertes.

Madame SCAGNI répond que 150 places supplémentaires ont été ouvertes.

Le Président fait observer que ce chiffre est significatif et demande comment elles ont été réparties.

Madame SCAGNI répond qu'elles vont significativement vers les enfants de quatre à six ans car c'est sur ce créneau que la demande était la plus présente.

Le Président demande confirmation qu'il reste, malgré ces places supplémentaires, 71 personnes en liste d'attente dont 50 enfants.

Madame SCAGNI le confirme.

Monsieur SAILLARD attire l'attention des élus sur les problèmes rencontrés avec SFR qui ont impacté donc toutes les liaisons informatiques. Il explique que, lors de l'installation, SFR a coupé des câbles qui ne devaient pas l'être, qu'en conséquence, la piscine n'a plus de fibre. De ce fait les inscriptions à distance ou dématérialisées prévues via le site internet n'ont pas été possibles. Le public a donc dû se déplacer augmentant ainsi l'attente.

Le Président pense que l'établissement est victime de son succès et de la dynamique de réouverture. Il estime objectivement que ce sont de très bonnes nouvelles financières et budgétaires, mais déplore la frustration et la déception que cela a pu entraîner pour certains enfants. Il précise qu'un point sera fait plus tard dans la séance à ce sujet.

Un élu demande s'il y a une cartographie.

Madame SCAGNI répond positivement à cette question et annonce qu'elle pourra être présentée aux élus lors du prochain Comité. Elle fait remarquer que les utilisateurs viennent à la fois de l'intercommunalité mais aussi d'autres communes. Elle poursuit avec l'école de natation. Elle annonce que 235 personnes ont été accueillies sur la journée du 7 septembre et que celles-ci étaient pour la plupart présentes à l'ouverture de l'équipement à 8h30 alors que les inscriptions commençaient à 10 h, entraînant la frustration de la journée car certains ont attendu plus de quatre heures.

Le Président réaffirme qu'un tel succès était inattendu mais précise que l'année prochaine des actions seront sans doute prises pour fluidifier ces inscriptions.

Madame SCAGNI espère qu'avec internet l'an prochain, l'attente sera moins longue.

Monsieur SAILLARD fait observer qu'heureusement des pré-inscriptions avaient été ouvertes pour une partie des places puisque des usagers s'étaient inscrits depuis juin pour reconduire leur abonnement. Il souligne que des places avaient été gardées également pour de nouveaux abonnements.

Madame SCAGNI est d'accord. Elle poursuit avec les activités, qui confirment également le fait que l'établissement est victime de son succès, car il a été nécessaire de suspendre la vente des cartes de deux et cinq activités pour répondre correctement aux personnes déjà inscrites ou abonnées. Elle annonce que cette suspension se poursuivra jusqu'aux vacances de Noël et, après avoir fait un point, une reprise éventuelle aura lieu ensuite. Elle souligne que les cours du matin ne sont pas pleins, alors que la liste d'attente est importante sur les cours de soirée ou de début d'après-midi.

Le Président fait observer qu'il y a 940 personnes inscrites au fitness.

Madame SCAGNI précise que ce sont des personnes potentiellement inscrites.

Monsieur SAILLARD signale qu'il y a même un peu plus de personnes ; en effet, il a fallu surbooker un peu au cas où tout le monde ne viendrait pas à une activité. Il explique qu'il a cependant fallu s'arrêter car, si tous les utilisateurs viennent et que le fitness est plein, ce serait problématique.

Le Président demande ce que madame SCAGNI entend par « potentiellement » car il est indiqué « proposées » dans la présentation. Il demande combien ont été vendues.

Madame SCAGNI répond qu'il a été vendu 223 cartes de deux activités, 24 pour cinq activités, auxquelles s'ajoutent les cartes illimitées de cours fitness et de cours aqua. Elle précise que les personnes qui prennent la carte illimitée viennent en moyenne entre cinq et six fois par semaine.

Le Président demande si les chiffres précédents sont disponibles afin de pouvoir faire des comparaisons, par exemple en musculation où il y a actuellement 200 inscrits.

Madame SCAGNI répond qu'au niveau plateau musculation, les chiffres actuels sont à peu près équivalents à ceux d'avant la fermeture. Elle ajoute qu'au niveau du fitness, les chiffres sont en dessous de ce qui pourrait être envisagé, mais elle pense que cela s'arrangera avec la décoration des lieux qui manque de convivialité sur cette partie de l'équipement. Elle annonce qu'un travail est en cours à ce sujet.

Monsieur SAILLARD signale des problématiques de chaleur dans la salle, au moment de la réouverture, car les films n'étaient pas posés, ainsi qu'un questionnement du public sur les abonnements puisque la méthode de ceux-ci a changé. Il confirme qu'en effet la convivialité est à recréer car le public était habitué, avec l'abonnement musculation/fitness, à pouvoir passer d'une salle à l'autre. Aujourd'hui ces lieux sont séparés, permettant ainsi des coûts inférieurs pour chacun, mais laissent un peu moins de liberté pour les utilisateurs. Il confirme qu'un travail est à faire par rapport au public du fitness.

Madame SCAGNI souhaite faire un point sur les mécontentements constatés à ce jour, notamment pour l'accueil.

Monsieur SAILLARD rebondit sur les propos de Madame SCAGNI et signale qu'effectivement il y a eu des problèmes pour l'accueil et pour le téléphone. Concernant le téléphone, il souligne que, n'ayant pas les lignes SFR, il est actuellement impossible de joindre l'accueil. Il explique qu'un seul appareil fonctionne à l'accueil permettant d'appeler les pompiers et que celui-ci est le seul moyen de joindre l'établissement. Il fait remarquer que c'est dramatique pour tout le monde et très problématique. En ce qui concerne l'accueil, il tient à souligner que le temps d'attente important généré par la venue de 235 personnes le jour des inscriptions a été très mal vécu. Il annonce qu'une réflexion est en cours, actuellement, sur l'installation de bornes pour la vente de tickets à la journée qui permettront de différencier l'accueil pour une demande de renseignements, de l'accueil pour acheter une entrée. Cela se fait de plus en plus car le public n'a plus envie d'attendre.

Le Président insiste sur l'importance de ce point et explique que, chaque fois qu'il s'est rendu dans l'établissement, il a toujours constaté une file d'attente. Il n'a pas pour habitude de s'exprimer sur le personnel, mais, comme il l'a déjà signalé plusieurs fois, celui-ci n'est pas au niveau de ce que l'on est en droit d'attendre d'un personnel d'accueil, aussi bien sur les vêtements logotés et la présentation, que sur les réponses apportées au public. Il signale qu'il a eu quelques plaintes écrites à ce sujet, même s'il s'agissait peut-être de clients excédés car ils attendaient. Il ajoute qu'il y a aussi des problématiques de monnaie pour les usagers n'ayant pas de carte de crédit ou pas assez de pièces principalement pour les machines de vente de bonnets ou de maillots de bain. Par ailleurs, il trouve très bien d'avoir une ou deux bornes permettant l'achat de tickets.

Monsieur SAILLARD abonde dans le sens des propos du Président et rappelle qu'il avait signalé, lors d'un précédent Comité, le problème de l'accueil et qu'un travail était à faire

sur ce personnel. Il fait observer que la situation s'est améliorée, même si elle n'est pas encore parfaite. Il souligne que le personnel de l'accueil gère le flot de mécontentement des usagers et le temps d'attente, générant du stress chez ces agents et les acculant à ne pas forcément répondre correctement. Il pense que si la file d'attente était réduite, cela serait une bonne chose pour tous. Il aborde également s'agissant de la décoration le manque de couleurs qui, comme l'avait déjà signalé Le Président, est un problème. Il explique que celui-ci est en train d'être étudié mais nécessite qu'un point budgétaire soit fait auparavant. Il estime également qu'un peu plus de « sympathie » sera apportée par ces couleurs.

Le Président approuve et fait observer que l'équipement, qui vient juste d'être livré est « un peu trop neuf », il intensifie encore le manque de convivialité dont Madame SCAGNI parlait précédemment. Il fait remarquer qu'un peu de vitrophanie contribuerait sans doute à améliorer cet effet sans que cela ait un impact budgétaire important. Il demande si de la musique est diffusée dans le hall d'accueil.

Madame SCAGNI répond par la négative car le hall n'a pas été sonorisé.

Le Président signale que cela pourrait être envisagé plus tard car cela fait partie d'éléments qui peuvent contribuer à l'apaisement. Cependant, il précise qu'il n'y a pas d'urgence et que des propositions seront faites.

Monsieur SAILLARD indique que cela fait partie des projets mais qu'il convient de terminer tout d'abord les problématiques du chantier en lui-même qu'il va évoquer plus tard. Il avoue que la fin de ces travaux est compliquée, tout comme l'a été le chantier en lui-même et souhaite avoir une visibilité pour entamer d'autres projets. Il tient à signaler que quelques remarques sur la signalétique ont aussi été faites, et que ne figurent ici que les observations négatives sur lesquelles il faut réfléchir. Il ajoute que globalement il y eu des remarques très positives mais qu'elles n'ont pas été insérées dans la projection, le but de celle-ci n'étant pas de se faire de la publicité, mais de faire un point avec les élus sur les questions soulevées par le public. Il explique que certains trouvent que la signalétique n'est pas assez présente ou trop petite et un complément est en train d'être travaillé pour l'améliorer. Il précise toutefois que ce n'est pas un point majeur par rapport aux deux points précédents. Il poursuit avec le volume important du courrier/courriel qui consiste majoritairement en des demandes d'informations même si certains sont de mécontentement. Il reconnaît que cela aussi a été une surprise et que l'organisation, plutôt orientée vers les travaux et l'ouverture de l'établissement, a entraîné une gestion trop lente de réponse au courrier. Il annonce qu'une apprentie a été engagée, en support de Madame SCAGNI, dont le rôle sera de taper les courriers, bien sûr préparés par Madame SCAGNI, de mettre sous enveloppe, etc. Il regrette cette lenteur et cela a été précisé dans les courriers de réponse, mais des conséquences ont été tirées. Il poursuit sur le stationnement qui est toujours un problème, mais cette situation est connue. Concernant les dysfonctionnements techniques, il annonce que, globalement, le public est satisfait et que l'équipement fonctionne bien. Il signale des retours sur l'eau et la température qui sont très positifs. Il informe qu'il y a eu des soucis avec le hammam et le sauna, mais l'entreprise est revenue et des travaux sont prévus ; en attendant, une chaleur plus douce a été mise en place et les utilisateurs sont plutôt contents, même s'il est à déplorer quelques fermetures au moment de l'ouverture. Il annonce que des tickets d'entrée ont été distribués pour rembourser les personnes concernées par ces fermetures, mais que cela a été un peu compliqué. Il insiste sur le fait qu'il n'a toujours pas compris comment un professionnel peut répondre à un marché en disant que tout va fonctionner et ajouter, en fin de chantier, que son équipement n'est pas dimensionné pour. Il mentionne que, pour améliorer la température des espaces musculation/fitness et dans l'attente des films, il a été ajouté une climatisation temporaire. Par contre, il admet que le problème des ascenseurs est dramatique. Il explique que la société d'ascensoristes « joue » avec l'architecte et le code des marchés ; en effet, à chaque fois que la procédure est imminente, la société revient pour remettre en marche, mais qu'une nouvelle panne survient quelques jours après, la société prétextant une pièce manquante ou autre. Une

lettre recommandée a été envoyée il y a peu et un devis a été reçu pour faire les réparations à la place de la société d'ascensoristes en ses lieux et risques.

Madame SCAGNI annonce qu'un intervenant de la société devait être présent hier mais qu'il ne s'est pas présenté.

Monsieur SAILLARD en conclut que, dans ce cas, la procédure est enclenchée et ce, menée jusqu'à son terme car il y a trop de remarques. Il explique que, là aussi, les processus du code sont longs et compliqués. Il fait remarquer que le mur mobile est toujours immobile car la société est venue voler, dans l'établissement même, des disjoncteurs afin que ce mur ne puisse pas être en service. En conséquence, une plainte a été déposée contre celle-ci. Il annonce qu'une solution de remplacement est prête avec des devis par un électricien. La société a donc été mise en demeure, stipulant un certain nombre de jours pour la remise à niveau et, si ce n'est pas le cas, le travail sera fait à ses frais et risques.

Madame SCAGNI signale qu'un constat contradictoire est fixé au 10 octobre prochain.

Monsieur SAILLARD explique que, si la société n'est pas présente, il sera possible d'enclencher la procédure. Ce constat était obligatoire.

Monsieur MIRABELLI attire l'attention sur la garantie de parfait achèvement, c'est-à-dire que l'année de garantie ne devra débuter qu'à la levée totale des réserves avec approbation du procès-verbal de réserves. Donc, l'ouverture a certes eu lieu, mais les réserves ne sont pas levées.

Madame SCAGNI approuve car les travaux n'ont pas été réceptionnés.

Le Président explique que c'est lui-même qui a demandé à porter plainte car, à partir du moment où quelqu'un s'introduit dans les lieux, opère sur un mur et dérobe une pièce qui empêche le fonctionnement cela se qualifie en vol et c'est pourquoi la plainte a été déposée pour vol. Il demande à ce que les équipes n'hésitent pas à relancer.

Monsieur SAILLARD explique qu'il a appris par téléphone que la société a été contactée par la Police, mais que, depuis, il n'a reçu aucune nouvelle. Il annonce, pour information, que Variopool France est en train de fermer, mais, comme le contrat a été signé avec la Hollande, il n'y a donc pas de problème juridique car l'entreprise existe toujours. Il précise cependant qu'il n'y a que deux sociétés en France qui proposent ce type d'équipement et que c'est donc compliqué.

Madame SCAGNI aborde les recettes propres de l'équipement. Il avait été budgété 921 000 € alors que la somme de 835 000 € est déjà atteinte. Elle estime que d'ici au 15 octobre, l'objectif devrait être atteint.

Le Président précise qu'il manque encore les recettes des associations.

Madame SCAGNI le confirme et annonce un montant 60 000 € environ pour celles-ci.

Le Président annonce donc un montant total de 895 000 € actuellement, sachant qu'il reste encore trois mois pour atteindre l'objectif fixé de 921 000 € avec juste la recette des entrées et de quelques activités. Il pense, qu'en toute logique, les prévisions budgétaires devraient être assez confortablement dépassées.

Monsieur SAILLARD ajoute que, de plus, les prévisions étaient basées sur une ouverture en février or l'ouverture a eu lieu le 17 mai. Il rappelle, qu'avant l'ouverture, les élus avaient été prévenus que l'équipement temporaire avait eu pour conséquence un grand retard sur les recettes. Le succès de l'équipement est donc à constater, même si, bien sûr, il faut tenir compte des dépenses d'ouverture. Il conclut en disant que le constat est très positif.

Madame SCAGNI fait remarquer qu'il n'a été question jusqu'alors que des éléments qui restent à terminer ou qui ne fonctionnent pas à ce jour, mais elle tient à signaler qu'il y a de très bons retours et que l'équipement est très fréquenté.

Le Président remercie Madame SCAGNI pour cette présentation.

PLAN D'ORGANISATION DE LA SURVEILLANCE ET DES SECOURS (POSS)

Le Président présente le rapport et explique que Monsieur MIRABELLI et lui-même étaient en visite dans l'établissement lorsque l'incident a eu lieu et qu'ils ont donc été spectateurs. Il tient à signaler la très grande rapidité avec laquelle tous les intervenants ont réagi, même s'il déplore un début de petite polémique à ce sujet. Il précise qu'il s'agit du seul incident grave survenu depuis la réouverture.

Madame SCAGNI le confirme.

Le Président ajoute que, jusqu'à ce jour, l'établissement avait son propre document de POSS qui était conforme mais qui n'était pas le modèle-type préconisé par la DDCS ; c'est la raison pour laquelle il a été demandé à la piscine d'utiliser un document standardisé.

Sans observation, les élus adoptent à l'unanimité le plan d'organisation de la surveillance et des secours (POSS).

MODIFICATION DES TARIFS DE LA PISCINE INTERCOMMUNALE –LE DOME

Monsieur BURGAUD présente le rapport et signale que ces modifications sont issues à la fois d'une consultation des utilisateurs, de l'Assistant à Maitrise d'Ouvrage, et également d'une consultation des piscines environnantes. Il est donc proposé aux élus de fixer des tarifs de référence qui permettront, en particulier, de signer des conventions particulières avec des partenaires pour valoriser l'établissement. Il ajoute que l'idée est également de valoriser l'effort fait vis-à-vis des associations et de mettre en face les efforts que celles-ci peuvent faire, sachant que certains ne sont pas monnayables mais qu'ils sont chiffrables.

Sans question, les élus votent à l'unanimité la modification des tarifs de la piscine intercommunale – le Dôme.

DEMANDES DE REMBOURSEMENT ET/OU DE PROLONGATION DE PASS

Monsieur BURGAUD présente le rapport.

Monsieur SAILLARD explique que, traditionnellement, le constat est fait d'un certain nombre de personnes qui sont en dehors du cadre des conditions de remboursement fixé. La liste de ces cas particuliers a été donnée aux élus pour avis et avec également l'avis de l'établissement. Il évoque les cas les uns après les autres et demande aux élus de s'exprimer sur chacun.

- Madame J.C : avis défavorable
- Madame B.M. : avis défavorable
- Un Comité d'Entreprise : avis défavorable
- Madame B.M-A. : avis défavorable
- Madame B.V. : avis favorable
- Madame H.F. : avis favorable
- Madame S.S. : avis défavorable
- Monsieur D.D : avis défavorable
- Madame A.G.A. : avis favorable

- Monsieur J.C.P. : avis défavorable
- Madame P.C. : avis défavorable
- Monsieur D.C : avis défavorable
- Madame C.N. : avis favorable pour un remboursement.
- Madame S.S : avis favorable
- Madame V.C. : avis favorable
- Madame L.N. : avis défavorable
- Madame M.H.K.B. : avis défavorable

DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE LA PARTICIPATION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL A L'APPEL A PROJET SPECIFIQUE « J'APPRENDS A NAGER »

Monsieur BURGAUD présente le rapport et explique que la réouverture de la piscine et de son agrément par la Direction de la Cohésion Sociale est à l'origine de cette demande de subvention.

Madame SCAGNI précise que la DDCS est uniquement en attente du dossier car l'argent a été bloqué pour le Syndicat. Elle ajoute que le CNO a bénéficié d'une subvention de 3 700 € qu'il a déjà perçue.

Le Président fait observer que cet appel à projet est intéressant.

Les élus votent à l'unanimité la demande de subvention dans le cadre de la participation du syndicat intercommunal à l'appel à projet spécifique « j'apprends à nager ».

CREATION, MODIFICATION ET SUPPRESSION DE POSTES - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur VINTRAUD présente le rapport.

Concernant le poste de Responsable du développement, il rappelle que 15 % sont à la charge de la piscine, le reste étant à la charge des autres Syndicats gérés par le SISGEL. Il annonce que, si le vote est favorable, il y aura 41 agents travaillant pour la piscine.

Madame SCAGNI confirme ce chiffre.

Sans observation ni question, les élus votent à l'unanimité la modification du tableau des effectifs.

Le Président demande à Monsieur BURGAUD de grouper la présentation des deux rapports suivants.

CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC L'ASSOCIATION « LE CERCLE DES NAGEURS DE L'OUEST » (CNO NATATION)

CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC L'ASSOCIATION « LE CLUB NAUTIQUE DE L'OUEST » (CNO PLONGEE)

Monsieur BURGAUD présente les rapports.

Il souligne qu'il a assisté à l'Assemblée Générale du CNO Plongée dans laquelle il a été dit qu'il faudrait que les villes les subventionnent. Il signale que cette convention permet de valoriser et de montrer tout le travail et l'argent qui sont mis à la disposition des clubs et donc cela leur permet aussi, mais c'est une obligation légale, de mesurer la nature et le montant de l'effort fait pour eux.

Le Président fait observer que les échanges avec le CNO n'ont pas toujours été simples. Une réunion « d'arbitrage » a été organisée avec Monsieur BURGAUD, lui-même et les représentants du CNO dans les locaux du Syndicat. Il précise que c'est un club historique, bien connu et très apprécié mais qu'il a été nécessaire de faire un peu de pédagogie pour expliquer que, lorsqu'il est dépensé 14 millions d'argent public pour un équipement public, il n'est pas possible que cet équipement soit accaparé et privatisé pour une seule et même association. Cette mise au point a engendré un peu de tension, mais il ajoute qu'il s'en est expliqué avec le Président et le Directeur sportif du Club. Il s'agit d'un club qui a des ambitions sportives réelles, avec une génération de nageurs très bons et des résultats sportifs que la ville n'avait pas connus depuis des années. Il souligne que c'est la mission de l'équipement de les accompagner mais jusqu'à la limite possible car il s'agit de questions d'équilibre. Il fait remarquer que le discours est bien passé, et que le Syndicat a réussi à obtenir cet équilibre. Il ajoute que le CNO a vécu deux années compliquées avec les délocalisations, mais que cela n'a pas empêché de bons résultats sportifs. Il pense que cette convention de compromis est un point d'équilibre sur lequel tous sont tombés d'accord. Un point sera fait à la fin de l'année pour la suite l'année prochaine.

Il remercie celles et ceux qui ont œuvré pour aboutir à ce texte. Il rappelle que les 45 000 € et les 15 000 € évoqués par Monsieur BURGAUD dans son exposé sont bien les 60 000 € dont il a parlé au début de cette séance.

Sans question particulière, les élus approuvent à l'unanimité les conventions d'objectifs et de moyens avec l'association « le cercle des nageurs de l'ouest » (CNO natation) et avec l'association « le club nautique de l'ouest » (CNO plongée).

QUESTIONS DIVERSES

Le Président précise que Monsieur SAILLARD va donner aux élus une copie du Rapport d'Activité de 2018 en insistant sur le réel effort de présentation. Il constate que ce rapport est bien fait et pédagogique, qu'il explique le fonctionnement syndical, avec des chiffres mais aussi des couleurs. Il fait observer que ce sont des documents dont il est pris acte dans les conseils municipaux respectifs des élus, mais qu'ils sont en général évoqués en dernier point du conseil et donc présentés rapidement. Cette mise en page pédagogique permettra cela, et il en remercie Monsieur SAILLARD.

Un élu demande dans quel format les rapports d'activité sont envoyés aux communes.

Le Président répond qu'ils sont adressés aux communes dans le format administratif normal.

La séance se termine à 20h30.